

DELIBERATION CFVU-097-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 12 octobre 2022

Objet de la délibération : Modification du DIU « Étudiant entrepreneur »

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 19 octobre 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :
La modification du DIU « Étudiant entrepreneur » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 25 octobre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25/10/2022

DIU Etudiant Entrepreneur

).

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITES
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
- ATTESTATION D'UNIVERSITÉ

- Cr ation
- Modification

		Avis Favorable/D�favorable/ Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de mod�lisation		En date du :
Avis du Conseil d'UFR	Maquette compl�te		En date du :
Avis de la CFVU	Maquette compl�te		En date du :
Avis du CA	Maquette compl�te		En date du :

Re u aux services centraux le

Projet version du : juin 2022

Identification

§ COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : Institut D'Administration des Entreprises IAE Angers
Contact : daphne.marcotte@univ-angers.fr
Téléphone : 0241226554
E-mail : daphne.marcotte@univ-angers.fr

§ AUTRE(S) UNIVERSITE(S) CONCERNEE(S) (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

Nantes Université
Le Mans- Université

§ PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION

Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	Nom du (des) partenaire(s) : <i>Pépité des Pays de la Loire</i> Habilité(s) par l'Université d'Angers pour : <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation x former et organiser l'évaluation
Co-certificateurs (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	Nom du (des) co-certificateurs(s) : Habilité(s) par l'Université d'Angers pour : <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation et certifier <input type="checkbox"/> former, organiser l'évaluation et certifier
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

En lieu et place de convention, la circulaire ministérielle du 9 juin 2021 relative au SNEE Statut National Etudiant Entrepreneur (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/21/Hebdo31/ESRS2121531C.htm>) fixe les modalités d'attribution du statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE) et les droits et avantages conférés par ce statut. Elle note en particulier que le SNEE est en lien avec le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E) qui renforce l'aide à l'élaboration du projet en vue d'un passage à l'acte en proposant des séminaires, ateliers et mentorats spécifiques et que ce diplôme étudiant entrepreneur est un diplôme coordonné au niveau national.

Cette coordination se fait par le biais de PEPITE. PEPITE est un pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat mis en place en 2014 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour développer la culture entrepreneuriale chez les étudiants et les jeunes diplômés. PEPITE France est organisé en un réseau de 33 PEPITE répartis sur le territoire national, dont PEPITE des Pays de la Loire.

§ **MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU (DIPLOME INTER-UNIVERSITES) :**

Un groupe dans chaque site universitaire	X
Un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	
Un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

§ **ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :**

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Emmanuel Chéné	Nantes Université	MCF	0699267374 0276641826	emmanuel.chene@univ-nantes.fr
Salima Bouayad-Agha	Le Mans Université	MCF	0685750131 0243833132	Salima.Bouayad-Agha@univ-lemans.fr
Aude Ducroquet et Régis Dumoulin	Université Angers	MCF PR	0617917838	aude.ducroquet@univ-angers.fr regis.dumoulin@univ-angers.fr

§ **DATE D'OUVERTURE**

Année Universitaire : 2014-2015

Début des cours : mars

§ **LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS**

Université d'Angers et Partenaires (Weforge, Angers Technopole...)

§ **CONTACTS ADMINISTRATIFS**

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Université Angers	Marie-Laure BAGNAUD marie-laure.bagnaud@univ-angers.fr 0244688688	Daphné Marcotte : daphne.marcotte@univ-angers.fr 0241226554

Contexte / Opportunité / Originalité

La première habilitation du DIU Etudiant Entrepreneur date de 2014, nous devons la re-contextualiser pour répondre au plan Vidal « Esprit d'entreprendre » datant de 2019.

Historique

Dans le cadre du Plan Etudiant Pour l'Innovation le Transfert et l'Entrepreneuriat PEPITE lancé par le MENESR pour contribuer au développement du tissu entrepreneurial national et aux dynamiques locales de création de richesses et de création d'emplois, les Universités de Nantes, Angers et du Mans développent une politique Entrepreneuriat Etudiant qui vise deux objectifs :

- Faire découvrir l'entrepreneuriat aux étudiants et susciter des vocations entrepreneuriales ;
- Faciliter la réalisation des projets entrepreneuriaux des étudiants et des jeunes diplômés.

Le premier objectif passe par un plan d'actions d'information et d'actions de sensibilisation et cible l'ensemble des étudiants des Universités. Le second objectif participe à l'insertion professionnelle de l'étudiant ou jeune diplômé dont la vocation est d'entreprendre quelles que soient les caractéristiques du projet entrepreneurial de cet étudiant ou jeune diplômé (économie sociale et solidaire, start up, reprise d'entreprise familiale...).

La réalisation de ce second objectif s'appuie sur une offre d'outils, parmi lesquels le Statut National Etudiant Entrepreneur et le présent DIU Etudiant Entrepreneur associé à ce statut :

- Le Statut National Etudiant Entrepreneur permet à l'étudiant de rendre compatibles l'émergence de son projet entrepreneurial et la poursuite de ses études en lui fournissant un cadre propice, propice à la réussite de ses études et propice à la réalisation de son projet entrepreneurial. Ce cadre s'organise autour
 - d'un double tutorat
 - d'un accès à un espace de coworking dédié à l'entrepreneuriat
 - de la substitution possible du projet entrepreneurial au stage ou projet de fin d'études
 - de la possibilité de s'inscrire dans le DIU Etudiant Entrepreneur adossé au Statut National Etudiant Entrepreneur.
- Le DIU Etudiant Entrepreneur permet à l'étudiant ou jeune diplômé inscrit
 - d'acquérir les compétences utiles à la définition et à la mise en œuvre de son projet entrepreneurial par l'accès à une formation adaptée
 - d'accéder à des solutions d'accompagnement spécifique
 - de bénéficier d'une mise en réseau avec les partenaires de PEPITE Pays de la Loire (Erasmus Entrepreneur, pépinières d'entreprises, incubateurs...)
 - de valoriser sa démarche entrepreneuriale par la validation des compétences acquises
 - de prétendre aux bourses sur critères sociaux (sous réserve de labellisation du DIU par le Comité de Pilotage de la Mission Nationale de Coordination du plan PEPITE).

Le DIU Etudiant Entrepreneur de l'Université d'Angers s'inscrit dans plusieurs dynamiques territoriales :

- Il inscrit les Universités d'Angers, du Mans et de Nantes dans la dynamique nationale impulsée par le MESRI sous l'égide de la Mission Nationale de Coordination des PEPITE
- Inter-établissements, il est un des axes forts de la dynamique collaborative régionale en matière d'entrepreneuriat étudiant
- Pluri-sites, il permet un ancrage local d'une offre spécifiquement dédiée à l'étudiant entrepreneur : cette proximité doublée de la spécificité de l'offre permet à l'étudiant de mener de front et dans de meilleures conditions sa formation principale et le développement de son projet entrepreneurial
- Il respecte les instructions de la Charte de Labellisation Nationale du MESRI (en date du 21 mai 2014) et les consignes délivrées par la Mission Nationale de Coordination PEPITE.

Partenariat

PEPITE des Pays de la Loire

Points forts : : Démarche nationale (démarche initiée par le MESRI, reconnaissance nationale, moyens mutualisés, échanges de bonnes pratiques...).

Atouts :

- Un réseau de partenaires de PEPITE Pays de la Loire (Coopératives d'Activités et d'Emplois, Technopoles, Erasmus Entrepreneurs, réseaux d'entrepreneurs, Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire, Chambres Consulaires, agglomération (Aldev)...)
- Une équipe dédiée (équipe régionale dont 2 chargés de mission sur Angers, avec des compétences reconnues dans l'accompagnement de l'entrepreneuriat).

Opportunité et pertinence de la certification

« La France porte une ambition : celle de devenir le pays des start-ups et de l'entrepreneuriat, de devenir cette « start-up nation ». (Frédérique VIDAL). Le plan VIDAL « Esprit d'entreprendre » de 2019 (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-esprit-d-entreprendre-le-plan-en-faveur-de-l-entrepreneuriat-etudiant-49300>) traduit cette volonté de développer l'entrepreneuriat étudiant et d'en faire une priorité dans les prochaines années.

Le Statut National Etudiant Entrepreneur est un élément majeur de ce plan et, par là même, le Diplôme Etudiant Entrepreneur qui est adossé à ce statut. Le DIU participe à inscrire les Universités d'Angers, du Mans et de Nantes dans la dynamique nationale impulsée par le MESRI. Par circulaire transmise le 21 mai 2014 aux Présidents d'Université, Directeurs d'Etablissement d'Enseignement Supérieur et Présidents des CUE, la Secrétaire d'Etat Chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche demande à chaque Etablissement d'Enseignement Supérieur de mettre en œuvre dès la rentrée 2014-2015 le Statut National Etudiant Entrepreneur, lequel est obligatoirement adossé à un Diplôme Etudiant Entrepreneur.

Le DIU Etudiant Entrepreneur tel qu'il est organisé à l'Université d'Angers et dans les deux Universités co-habilitées répond à la Charte de Labellisation Nationale du Diplôme Etudiant Entrepreneur (https://bpifrance-creation.fr/sites/default/files/encyclopedie/file/52/4/charte_definitive_21mai2014.71524.pdf).
(<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/21/Hebdo31/ESRS2121531C.htm>)

Le DIU Etudiant Entrepreneur s'appuie sur le référentiel de compétences entrepreneuriales « Concevoir et développer un projet entrepreneurial » qui a été adopté par le réseau PEPITE et qui est enregistré au Répertoire spécifique des certifications et des habilitations (RS) tenu par France Compétences (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5510/>).

Etude de la concurrence

Le DIU Etudiant Entrepreneur ne rencontre pas d'offre concurrente directe : sur chaque territoire de PEPITE doit être proposé un Diplôme Etudiant Entrepreneur qui est un élément constitutif avec le Statut National Etudiant Entrepreneur SNEE de la déclinaison au niveau local de la politique d'accompagnement à l'entrepreneuriat des étudiants et des jeunes diplômés.

Localement, le DIU Etudiant Entrepreneur de l'Université d'Angers est en co-habilitation, et non en concurrence, avec Le Mans Université et avec Nantes Université. S'il existe des formations dédiées à la création d'entreprise sur le territoire (LP, Master...), celles-ci ne participent pas au dispositif national du SNEE et ne bénéficie donc pas en particulier du partenariat PEPITE.

Présentation pour la plaquette commerciale

Pour les titulaires du Statut National Etudiant Entrepreneur, l'Université d'Angers propose un Diplôme Inter-Universitaire (DIU). Dans le cadre du DIU Etudiant Entrepreneur, l'étudiant.e se consacre à l'acquisition et/ou l'approfondissement de connaissances, d'expériences professionnelles et/ou personnelles nécessaires à la construction de son projet entrepreneurial. Le contenu du diplôme privilégie l'apprentissage par l'action, repose sur des ressources pédagogiques numériques et apporte au jeune porteur de projet un co-encadrement enseignants et professionnels par du coaching et du mentorat proposés par les partenaires de l'accompagnement.

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

§ STATISTIQUES

	2021/2022		2020/2021		2019/2020	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue						
Formation Initiale	7		2	1	1	1

§ CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR			
Date de passage du CFVU			

Date de passage au CA			

Modalités d'accès au diplôme

Voies d'accès au diplôme

✘ Formation Initiale

✘ Formation Continue

Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)

Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

Code NAF

Code NAF :

Code NSF Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (310)

Formacode : 32070 : Innovation entreprise, 32047 : création d'entreprise

Type de public : étudiant, jeune diplômé, demandeur d'emploi, en activité professionnelle (salarié, profession libérale...)

Pré requis nécessaire

Seul le statut National Etudiant Entrepreneur SNEE doit être obtenu, aucun autre prérequis nécessaire.

Niveau d'entrée au diplôme

4 (Bac ou niveau équivalent) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Conformément à la Charte de Labellisation Nationale du Diplôme Etudiant Entrepreneur, le recrutement dans le DIU Etudiant Entrepreneur est conditionné à l'obtention du Statut National Etudiant Entrepreneur SNEE. Le statut SNEE est délivré par le ministère en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, au vu de l'instruction de la candidature réalisée par le Pépité auquel la candidature a été adressée.

Le Comité d'Engagement du PEPITE des Pays de la Loire est donc chargé d'instruire les demandes de candidature au DIU Etudiant Entrepreneur de l'Université d'Angers. De ce Comité est membre à part entière le responsable pédagogique du DIU Etudiant Entrepreneur, à côté d'un chargé de mission PEPITE Pays de la Loire, de représentants des établissements qui relèvent de PEPITE Pays de la Loire, de partenaires de PEPITE Pays de la Loire.

Niveau de sortie du diplôme au RNCP

4 (Bac+1) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme reconnu par l'Université d'Angers :

Débouchant sur un métier et correspondant en termes de responsabilité, d'autonomie et de technicité, à celui d'un :

(Bac+1) (Bac +2) (Bac+3/4) (Bac+5) (bac+8)

Ne débouchant pas sur un métier mais sur une Spécialisation (compétences transversales ou complémentaire à visée Répertoire spécifique) :

Hors niveau

Il s'appuie sur le référentiel de compétences entrepreneuriales "Concevoir et développer un projet entrepreneurial" qui a été adopté par le réseau Pépité et enregistré au Répertoire spécifique des certifications et des habilitations (RS) tenu par France compétences (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5510/>)

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum) : maximum 25

Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : pas de minimum

Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits ministériels) : pas de minimum

Procédure de recrutement

Composition de la commission de recrutement :

Conformément à la Charte de Labellisation Nationale du Diplôme Etudiant Entrepreneur, la commission de recrutement est confondue avec le comité d'Engagement PEPITE qui attribue le Statut National Etudiant Entrepreneur. Le comité d'engagement PEPITE Pays de la Loire (composition, calendrier...) est organisé par les chargés de mission de PEPITE d'Angers, en conformité avec les directives de PEPITE national. Lors de ce comité, les demandes d'admission au DIU seront étudiées par le jury.

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site du ministère MESRI (<https://snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr>)

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement PEPITE pour analyse de la demande.

Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service PEPITE.

Individualisation des parcours :

Par son format spécifique le DIU D2E individualise les parcours et s'adapte aux besoins particuliers de l'étudiant-entrepreneur

Objectifs pédagogiques et professionnels

Objectif(s) du diplôme

L'objectif du DIU est de fournir un cadre administratif et un accès à un contenu pédagogique pour accompagner l'étudiant-entrepreneur.

L'inscription de l'étudiant à ce DIU vise à optimiser ses chances de réussite tant dans ses études que dans la mise en œuvre de son projet entrepreneurial :

- grâce à la création d'une communauté de porteurs de projets
- grâce à l'acquisition de compétences spécifiques
- grâce à un accompagnement de l'étudiant par une équipe experte
- grâce à une mise en réseau avec les acteurs spécifiques de l'entrepreneuriat
- grâce à une reconnaissance de sa spécificité (statut dérogatoire) et à une valorisation.

Désignation du métier et des fonctions visées, ou de la fonction visée (pour une spécialisation à visée Répertoire spécifique)

Tous secteurs d'activité concernés par un projet de création d'entreprise Métiers cibles : Créateur et repreneur d'entreprise

Code Rome : M1302 – Direction de petite et Moyenne entreprise

Description des activités professionnelles

Activité professionnelle propre à chaque projet de création, depuis la réflexion sur le projet à la création de la structure juridique et jusqu'au lancement de l'activité

Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés

Responsabilité et autonomie imputant à un entrepreneur.

Le diplôme s'appuie sur le référentiel de compétences entrepreneuriales "Concevoir et développer un projet entrepreneurial" qui a été adopté par le réseau Pépite et enregistré au Répertoire spécifique des certifications et des habilitations (RS) tenu par France compétences.

Type d'emplois accessibles avec la certification (en sortie), secteurs d'activité, taille des structures employeuses :

Entrepreneur, intrapreneur, gestionnaire de projets...

Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :

Tout métier et tout profil qui peut faire l'objet d'un projet entrepreneurial

Organisation de la formation

Durée totale de la formation : variable en fonction du profil et du projet entrepreneurial de l'étudiant

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel : ateliers (offre pépite)

Enseignements à distance : oui (possible...)

Tutorat : oui

Stage : absence de stage

Examens/soutenance : dossier de présentation du projet et soutenance orale

Autres (parcours recherche, simulation...) :

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) : selon l'envergure du projet entrepreneurial
(temps partiel ou temps plein)

En alternance (*hors contrat de professionnalisation et apprentissage*) :

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI x NON

Calendrier de la formation (*début, fin, regroupements, nombre de sessions...*) :

Début et fin de la formation selon le calendrier pépite (à titre indicatif en 2021-2022 : janvier),

Une seule session est prévue sur l'année universitaire

D'octobre à juillet

Calendrier Universitaire :

x Annuel : sur l'année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre : précisez

Programme détaillé

Selon la charte nationale de labellisation du DIU Etudiant-Entrepreneur, le programme du diplôme est constitué de l'offre PEPITE.

A titre indicatif, voici le programme Starter mis en place par PEPITE Pays de la Loire pour l'année 2021-2022

Intitulé	Contenu	Intervenants retenus
<i>Développement personnel</i>	Clarifier sa vision le why projet et perso, moi dans mon projet Sensibiliser au dev perso	Violaine Berté
<i>Etudier son marché</i>	Apprendre son marché Savoir réaliser un guide d'entretien, comment l'administrer	Louis Ickx -Angers Technopôle
<i>Prospecter</i>	Savoir aller chercher ses clients, comment les aborder, trucs et astuces	Sylvain Maussion
<i>Se positionner</i>	Se positionner sur son marché	Marion Hatton
<i>Prototyper son idée</i>	Prototyper son projet pour le tester.Cas pratiques	Louis Morel -ancien EE
<i>Finance</i>	Comprendre les bases du fonctionnement comptable (bilan, compte de résultat, BFR et plan de financement) Fixer son prix de vente	Céline Beauné- In Extenso
<i>Pitcher et présenter son projet</i>	Améliorer ses présentations	Mathieu Gioani- OhMyPrez
<i>Communiquer sur son projet</i>	Etablir sa stratégie de communication Connaître des outils print et digitaux. Cas pratiques	Franck Chauvat -BGE
<i>Négociation commercial</i>	Conduire un entretien de vente, répondre aux objections simulation d'entretiens	Marion Hatton
<i>Finance</i>	Construire son prévisionnel financier, mesurer la viabilité économique de son projet	Céline Beauné-In Extenso
<i>Avancer sur sa Stratégie juridique</i>	Choisir sa structure juridique Faire ses CGV/CGU et ses devis/factures	Charline Lefèvre- Oratio avocats Laetitia DESGRE-URSSAFF
<i>Réaliser son BP</i>	Avoir un retour sur son BP	Antoine Plunian

Modélisation Apogée

Etat de la modélisation APOGEE DDUEE 1 -- DIU Etudiant entrepreneur -- 2022 --	Epreuve SESSION 1
	Epreuve SESSION 2
	Epreuve SESSION Unique

1LDUEE : Liste DIU entrepreneurial

Libellé	Code	Nature	Période	ECTS /Session	Charges	PREV	IP	Volume	Charges Ens CM	Charges Ens TD	Charges Ens TP	Code liste	Observations
Epreuves	1DUEE	MATI											
Rapport par projet entrepreneurial	1DUEER	RAP	CT	1									
Soutenance par parcours de formation	1DUEES	SOU	CT	1									
DIU Etudiant Entrepreneur Charges	1DUEECH	MATI								3.00			

Équipe pédagogique prévisionnelle

Composition de l'équipe pédagogique prévisionnelle pour la première promotion.

Responsable pédagogique pour le site d'Angers : Aude Ducroquet et Régis Dumoulin

Responsable de l'offre Pépite : Antoine Plunian

Les intervenants sont choisis par Pépite (cf. ci-dessus pour la version 2021-2022 à titre d'exemple)

Scénario pédagogique

Le scénario s'organise autour de 3 dispositifs :

- Un dispositif national d'enseignement à distance, ce dispositif est construit et mis à disposition par le réseau national pépite (uniformisation au niveau national en conformité avec la coordination nationale de Pépite)
- Un dispositif local d'ateliers d'accompagnement et d'événements de réseautage entre étudiants entrepreneurs et avec les structures professionnelles d'accompagnement ou d'entrepreneurs.
- Un dispositif d'accompagnement individualisé (coaching par les chargés de mission Pépite spécialisés dans le domaine de l'accompagnement à la création, du tutorat enseignant...)

Modalités d'évaluation et de validation

§ EVALUATION DES COMPETENCES (DESCRIPTION)

L' évaluation des compétences se fait en deux temps :

Etape 1 : Auto-évaluation par l' étudiant (sur la plateforme Pepitizy : <https://pepite-pdl.pepitizy.fr/>)

Etape 2 : Evaluation finale lors de la soutenance finale (co-construction avec le jury de soutenance)

Cette évaluation s' appuie sur le référentiel de compétences entrepreneuriales "Concevoir et développer un projet entrepreneurial" qui a été adopté par le réseau Pépite et enregistré au Répertoire spécifique des certifications et des habilitations (RS) tenu par France compétences (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5510/>).

4 domaines de compétences et 20 méta-compétences ont été définies dans ce référentiel

- Domaine 1 : Avoir une posture entrepreneuriale - Travailler avec les autres - Être autonome - Être curieux, explorer et écouter - Résoudre des problèmes complexes - Savoir communiquer - Être motivé et persévérer - Avoir conscience de soi et de son auto-efficacité

- Domaine 2 : Faire émerger une opportunité d'entreprendre - Faire preuve de créativité - Déceler et construire une opportunité - Stimuler sa vision - Concevoir une proposition de valeur - Penser de manière éthique et durable
- Domaine 3 : Construire un projet - Construire le modèle d'affaires - Construire l'ingénierie financière du projet - Planifier et gérer - Gérer le risque, l'ambiguïté et l'incertitude
- Domaine 4 : Agir et lancer un projet - Mobiliser les ressources - Mobiliser les autres - Prendre des initiatives - Apprendre de ses expériences

Chacune de ces 20 méta-compétences est déclinée en 4 niveaux de maîtrise qui favorisent un auto-positionnement précis des apprenants avant de demander une évaluation en vue de la certification.

Le DIU Etudiant Entrepreneur est délivré à l'étudiant après la validation

- d'un rapport écrit (50%)
- et d'une soutenance orale (50%)

qui comporte deux volets :

- un état d'avancement du projet entrepreneurial (sous forme de plan d'affaires et/ou rapport d'activité)
- un bilan de compétences de l'étudiant

Cette soutenance est organisée à l'échelle locale (sur le site d'Angers).

Jury de soutenance :

Le jury du DIU Etudiant Entrepreneur est constitué d'un représentant de PEPITE et des responsables pédagogiques du DIU d'Angers. Il est présidé par le responsable pédagogique du DIU.

§ CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)

Pour être déclaré admis au DIU, il faut obtenir la moyenne générale de 10/20

§ COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition du jury de diplôme. Il est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers, responsable de la formation. Le président de jury a voix prépondérante.

Les jurys de soutenance et de diplôme sont organisés dans les locaux de l'Université d'Angers. Pour chaque réunion de jury de soutenance ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E-mail
DUCROQUET Aude	Angers	MCF	aude.ducroquet@univ-angers.fr

DUMOULIN Régis	Angers	PR	regis.dumoulin@univ-angers.fr
PLUNIAN Antoine	Angers	Chargé de mission Pépite	antoine.plunian@univ-angers.fr
MAILLET Chloé	Angers	Chargée de mission entrepreneuriat	chloe.maillet@univ-angers.fr

Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DIU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

Dans le cadre spécifique d'un projet d'enregistrement aux répertoires nationaux (RNCP, RS)

Un candidat doit être évalué par un jury composé, à minima, de deux membres sans aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat.

La composition du jury doit garantir son indépendance pleine et entière et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Un minimum de 50 % de ses membres doit être extérieur au parcours de formation et, si cela est possible, à l'organisme certificateur (ou aux co-certificateurs du réseau) et à celui qui a assuré la formation (ou ceux qui sont habilités par le certificateur à assurer la formation).

Parmi ses membres : des professionnels qualifiés (employeurs et/ou salariés confrontés aux situations de travail réelles).

NOTA : dans le cadre d'un projet d'enregistrement au **RNCP**, un jury devra être constitué pour la validation de chaque bloc, sur la base d'un référentiel d'évaluation par bloc.

§ **SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT**

Pas de seconde session, réinscription possible (nouvelle candidature au SNEE sur le site du MESRI)

Cf. **Règlement de la validation de la certification**

Coordination, suivi et évaluation du dispositif

Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

Elle est composée de 3 membres (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*) :

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
DUCROQUET Aude	Angers	MCF	aude.ducroquet@univ-angers.fr
DUMOULIN Régis	Angers	PR	regis.dumoulin@univ-angers.fr
PLUNIAN Antoine	Angers	Chargé de mission Pépite	antoine.plunian@univ-angers.fr

Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la

formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des formations peuvent être invitées, comme la participation de représentants de la Direction de la formation continue, ou encore du SUIO-IP.

Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

Il est composé de trois membres :

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	E-mail
DUCROQUET Aude	Angers	MCF	Aude.ducroquet@univ-angers.fr
DUMOULIN Régis	Angers	PR	Regis.dumoulin@univ-angers.fr
JUBIN Claire	nc	Chargée de mission aldev	CJUBIN@angers-developpement.com

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond à un programme DPC : Oui Non

Inscription aux Répertoires nationaux

RNCP : Oui Non x En cours En projet

Répertoire Spécifique : Oui Non En cours En projet

Tarifs

Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires)

Tarif 1 : inscription prise en charge par un organisme financeur

Tarif plein : 2000€

Public concerné : étudiant avec interruption d'études depuis plus de 3 ans (relevant de la FC) ou non (relevant de la formation initiale), avec prise en charge des droits de formation par un organisme financeur .

Tarif 2 : inscription individuelle et relevant de la FC

Tarif : 350€

Public concerné étudiant avec interruption d'études depuis plus de 3 ans (relevant de la FC) sans prise en charge des droits de formation par un organisme financeur

Tarif 3 : inscription individuelle et relevant de la FI

Tarif : 300€

Public concerné : étudiant sans interruption d'étude ou avec interruption d'étude inférieure à 3 ans, sans prise en charge des droits de formation par un organisme financeur

Tarif 4 : inscription individuelle et relevant de la FI

Tarif : 150€

Public concerné : étudiant justifiant d'une inscription principale dans un autre diplôme de l'enseignement supérieur à l'université sans prise en charge des droits de formation par un organisme financeur.

Des droits universitaires s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année.

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

Montants forfaitaires exonérés de TVA.

Budget prévisionnel

charges par nature				Montant	recettes par nature			montant
type de dépenses	volume horaire	coût horaire	sous total		inscription		nombre d'étudiants prévisionnel	
tutorat enseignant et soutenance de validation	3	41,41	124,23	1242	Tarif 1	2000		
responsabilité pédagogique		15h ETD		621	Tarif 2	350	2	700
cours en distanciel	12	41,41		497	Tarif 3	300	5	1500
parcours de formation				2360	Tarif 4	150	3	450
frais de fonctionnement								
Communication				90				
réception				200				
frais de fonctionnement Total				290				
Total charges				2650	total des recettes			2650
Le budget est calculé sur la base de l'effectif d'équilibre de 10 étudiants entrepreneurs (disposant du SNEE) inscrits au DIU dont:								
-3 étudiants relevant du tarif 4 (étudiants avec inscription principale dans un établissement supérieur universitaire)								
-5 étudiants relevant du tarif 3 (étudiants en inscription individuelle relevant de la FI)								
-2 étudiants relevant du tarif 2 (étudiants en inscription individuelle relevant de la FC°)								

Marketing/Communication/Commercialisation

Une communication existe au plan national. Sur le plan régional, la chargée de communication de la mission PEPITE Pays de la Loire réalise des plaquettes et participe à des salons, elle assure également la communication via les réseaux.

Un RDV sera calé une fois le projet validé par les instances universitaires.

Une plaquette commerciale sera conçue et communiquée par voie d'emailing

Un encart permettra la communication sur les réseaux sociaux.

La formation sera également présente sur le site de l'Université.